



LIGUE
**PAYS
DE LA LOIRE**

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE
Comité Directeur du 29 Juin 2024

**APPEL À CANDIDATURES POUR LES POSTES
AU SEIN DES COMMISSIONS**

Les élections des membres des commissions de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire se tiendront **le 29 Juin 2024 à 9h00 aux PONTS DE CE (49)** lors du Comité Directeur de la Ligue.

Postes à pourvoir :

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| - Commission VITESSE | 1 pour 10 membres |
| - Commission TOURISME | 3 pour 4 membres |

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- être âgés de plus de 18 ans ;
- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 14 Juin 2024 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire à l'adresse suivante :

Ligue Motocycliste des Pays de la Loire – 3 avenue des Sports 44750 CAMPBON

PS : Merci de joindre une photo pour la présentation des candidats.



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE
Comité Directeur du 29 Juin 2024

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES
AU SEIN DES COMMISSIONS

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire :
ELECTIONS POUR LA COMMISSION SPORTIVE SUIVANTE :

- Commission VITESSE 10 membres
- Commission TOURISME 4 membres

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence : | | Club : Dépt : | |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- Commission Vitesse
- Commission Tourisme

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : le

Signature du ou (la) candidat(e) :

NB : Merci de joindre une photo pour la présentation visuelle.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception **avant le 14 Juin 2024**, le cachet de la poste faisant foi.